

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0348

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Actions 2015 de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité - Attribution de subventions à la LPO du Rhône, à la FRAPNA, à Arthropologia, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, au CEN Rhône-Alpes et au Syndicat mixte pour la création et la gestion du CBNMC et adhésion aux dispositifs de sciences participatives animés par l'association Noé conservation

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pilon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Morage (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0348**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Actions 2015 de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité - Attribution de subventions à la LPO du Rhône, à la FRAPNA, à Arthropologia, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, au CEN Rhône-Alpes et au Syndicat mixte pour la création et la gestion du CBNMC et adhésion aux dispositifs de sciences participatives animés par l'association Noé conservation**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La préservation de la biodiversité et des milieux naturels devient un enjeu majeur, face à l'érosion très forte que connaît la biodiversité dans le monde et en Europe, face au changement climatique qui rend plus difficile le maintien sur le territoire, de plus en plus fragmenté et sous pression urbaine importante, pour les espèces les plus rares.

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé, par délibération n° 2006-3763 du Conseil communautaire du 13 novembre 2006, et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale des espaces naturels sensibles. La préservation de la biodiversité et des milieux naturels est intégrée dans ces dispositifs.

L'année 2015 constitue une période transitoire de redéfinition du cadre d'intervention pour la préservation et la gestion des espaces naturels et agricoles, d'une part, et en faveur de l'activité agricole, d'autre part.

Il est proposé :

- de soutenir les actions de cinq associations : Ligue de protection pour les oiseaux (LPO), FRAPNA, Arthropologia, Fédération départementale des chasseurs du Rhône et Conservatoire des espaces naturels (CEN), et du Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique national du Massif central en application de la convention triennale de partenariat 2013-2016,
- de prolonger d'un an la convention conclue avec la Communauté urbaine en 2013 pour l'aménagement de l'Ecocentre, afin de permettre l'achèvement des travaux de création du jardin,
- de conclure un partenariat avec l'association Noé conservation pour bénéficier gratuitement d'outils d'animation d'un réseau d'observateurs de la nature en ville.

La Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône

L'association LPO du Rhône est une association départementale basée à Lyon et fédérée à un échelon régional avec les autres associations départementales. Cette association intervient fréquemment sur le territoire de la métropole : actions de protection et de suivi des populations d'oiseaux et autres vertébrés terrestres, actions d'éducation et d'information auprès des scolaires et du grand public.

Parmi les actions nouvelles pour 2015 figurent la participation de la LPO à la définition d'indicateurs de biodiversité et des actions de médiation autour de la présence de nids dans les arbres, au moment des travaux d'élagage.

Les actions prévues au titre de l'année 2015 et leur plan de financement sont les suivants :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|--|-------------------|------------------------------------|-------------------|
| montage de projet "Sonneur à ventre jaune" | 765 | Métropole de Lyon | 33 788 |
| suivi de bio-indicateurs sur transects urbains | 3 060 | Commune de Saint Symphorien d'Ozon | 1 020 |
| suivi de l'avifaune du Grand Lyon par le STOC-EPS | 8 160 | SMIRIL | 1 020 |
| suivi de l'avifaune des roselières par IPA | 5 355 | autofinancement | 4 602 |
| suivi d'indicateurs agricoles dans l'ouest du Grand Lyon | 4 080 | | |
| suivi du Faucon pèlerin | 5 750 | | |
| diffusion de la connaissance dans le cadre des synthèses environnementales du service Observation-valorisation des données et la mise en place d'indicateurs | 3 570 | | |
| prise en compte des corbeautières en milieu urbain | 5 865 | | |
| avifaune nicheuse des arbres d'alignement | 3 825 | | |
| Total | 40 430 | Total | 40 430 |

Pour mémoire, la subvention accordée à la LPO en 2014 était de 26 405 € au titre de la Communauté urbaine et de 25 100 € au titre du Département.

Cette subvention a permis, dans la continuité des années précédentes, la réalisation d'un suivi de l'avifaune remarquable des roselières, du suivi temporel des oiseaux communs (STOC), de poursuivre le suivi de l'évolution de la qualité écologique de secteurs urbains en densification et de suivre des espèces remarquables tels que le Faucon pèlerin et l'Œdicnème criard. Elle a également permis de développer de nouveaux inventaires d'espèces remarquables (Pic mar, reptiles des Monts d'Or) et de mettre en place des actions de préservation d'espèces fragiles (hirondelle de fenêtre).

La Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône

La FRAPNA du Rhône met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération. La FRAPNA du Rhône a, depuis 30 ans, une implication forte sur le territoire de la Métropole de Lyon. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore et réalise des inventaires permettant de connaître la répartition des populations, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, la FRAPNA du Rhône développe et anime de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Les actions prévues au titre de l'année 2015 sont décrites dans le tableau suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| suivi des chiroptères | 6 120 | Métropole de Lyon | 28 560 |
| suivi du blaireau | 1 836 | autres financeurs | 5 250 |

| | | | |
|--|---------------|-----------------|---------------|
| inventaire mammifères aquatiques remarquables | 1 224 | autofinancement | 5 100 |
| médiation faune sauvage | 9 636 | | |
| entomofaune xylophage des arbres remarquables | 1 224 | | |
| inventaire entomologique des pelouses des Monts d'Or | 4 896 | | |
| suivi de la cressonnière de Vaise | 4 794 | | |
| atlas des zones humides | 9 180 | | |
| Total | 38 910 | Total | 38 910 |

Pour mémoire, la subvention accordée à la FRAPNA en 2014 était de 26 010 € au titre de la Communauté urbaine et de 24 930 € au titre du Département.

Cette subvention a permis de soutenir les actions de suivi des chiroptères sur le territoire métropolitain, de l'entomofaune remarquable, en particulier les insectes xylophages (bois vivant et/ou mort) et saproxylophage (bois mort) mais également de suivre, gérer et protéger des habitats naturels ou des espèces emblématiques ou ordinaires, en particulier le castor, le blaireau et l'écureuil. La FRAPNA a également participé à la valorisation, la formation, la sensibilisation et la diffusion de la connaissance avec l'édition d'un cahier nature et à l'information des maîtres d'ouvrage portant des projets d'urbanisation sur les enjeux écologiques dans la zone d'Yvours à Irigny.

Arthropologia

Arthropologia est une association loi 1901 basée à la Tour de Salvagny, au sein de l'Écocentre qu'elle contribue à développer, notamment à travers ses jardins (2,5 hectares). Elle a pour objet l'étude, l'information et la protection de la nature. Arthropologia intervient sur les arthropodes, essentiellement les insectes, mais également sur les plantes avec, tout naturellement, les relations plantes-insectes. Arthropologia traite également d'autres domaines naturalistes comme les amphibiens et les reptiles, les milieux naturels, urbains, etc.

Arthropologia joue également un rôle actif dans l'information et la pédagogie autour de la nature. L'association participe ou organise notamment des événements à destination du grand public, et des actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires et centres de loisirs.

a) - Convention de partenariat biodiversité et jardins de l'Écocentre 2015

Les actions 2014, financées par la Communauté urbaine, ont concerné :

- la poursuite de l'aménagement de l'Écocentre, en particulier son espace agricole de démonstration et de formation aux pratiques favorables à la biodiversité et son jardin conservatoire créé en partenariat avec le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) (subvention d'investissement ponctuelle) ;
- l'organisation d'ateliers pour les adultes, les scolaires et les professionnels, des journées portes ouvertes pour le grand public et quatre conférences dans la Communauté urbaine de Lyon sur les abeilles et la biodiversité comme alliées dans les jardins ;
- la mise en œuvre d'actions ponctuelles d'informations auprès des Communes et des agents communaux sur des aménagements en faveur de la biodiversité comme les spirales à insectes ;
- la rédaction d'ouvrages de diffusion de la connaissance avec notamment un ouvrage sur le projet européen Urbanbees.

Parmi les nouveautés pour 2015 figure le suivi participatif des abeilles sauvages, ce suivi permettant la poursuite et l'approfondissement de la connaissance des abeilles sauvages dans la continuité du projet Urbanbees.

Les actions prévues au titre de l'année 2015 sont décrites dans le tableau suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|---|----------------|------------------------------|----------------|
| <i>Volet biodiversité</i> | | | |
| suivi participatif des abeilles sauvages | 56 642 | Métropole de Lyon | 30 250 |
| mise en place d'un réseau européen de professionnels autour des abeilles sauvages | 9 900 | Région Rhône-Alpes | 41 742 |
| mise à jour de la base de données visionature | 3 300 | Compagnie nationale du Rhône | 9 400 |
| suivis entomologiques | 8 250 | | |
| livret araignées | 3 300 | | |
| <i>Sous-total</i> | <i>81 392</i> | <i>Sous-total</i> | <i>81 392</i> |
| <i>Volet jardins de l'Ecocentre</i> | | | |
| animations grand public (hors PEDD) | 9 070 | Métropole de Lyon | 25 000 |
| animations enfants (hors PEDD) | 6 782 | Région Rhône-Alpes | 25 000 |
| formation animateurs de centre nature, de loisirs, ou périscolaires | 10 583 | autofinancement | 12 500 |
| formation professionnelle auprès des agriculteurs et techniciens espaces verts | 15 720 | | |
| pôle d'expérimentation sur les interactions insectes/milieus | 20 345 | | |
| <i>Sous-total</i> | <i>62 500</i> | <i>Sous-total</i> | <i>62 500</i> |
| Total | 143 892 | Total | 143 892 |

Pour mémoire, la subvention accordée à Arthropologia en 2014 s'élevait à 43 150 € en fonctionnement et 28 500 € en investissement (aménagement de l'Écocentre).

b) - Avenant à la convention "jardinons le Grand Lyon" 2013

La Communauté urbaine a approuvé, le 18 avril 2013, une convention attribuant une subvention de 28 500 € au bénéfice d'Arthropologia pour des travaux d'équipement liés à la création d'un jardin démonstratif, le creusement d'une mare, l'aménagement d'un bâtiment pour l'accueil des classes, un parking, la mise en place d'un conservatoire botanique de fruits et légumes anciens et locaux en lien avec le CRBA. Les autres partenaires financiers sont la Région Rhône-Alpes, des fondations et entreprises privées, la Communauté de communes du pays de l'Arbresle et l'association Oïkos.

La totalité du cofinancement n'ayant pas été consolidée en 2014, par prudence l'association n'a pas engagé la totalité des travaux prévus. Elle sollicite par conséquent un second avenant à la convention initiale pour prolonger sa durée d'un an, soit le 30 juin 2016, afin de pouvoir les achever.

La Fédération départementale des chasseurs du Rhône

La Fédération départementale des chasseurs du Rhône a pour mission principale de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses

habitats. Ses actions sont encadrées, conformément à l'arrêté ministériel du 4 décembre 2003, par un schéma départemental de gestion cynégétique. Le schéma, approuvé en 2011 pour une période de six années (2011-2017), a été élaboré en concertation avec la Chambre d'agriculture et les représentants de la propriété privée rurale et des intérêts forestiers. La Fédération départementale des chasseurs du Rhône est devenue un partenaire privilégiée des collectivités dans ses réflexions et opérations liées à la gestion des espaces naturels et agricoles.

Le coût total de ces actions s'élève à 9 000 € avec le plan de financement suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| accompagnement des politiques ou des aménagements ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage | 6 552 | Métropole de Lyon | 9 000 |
| amélioration, diffusion, communication des connaissances sur les habitats naturels et leurs évolutions, la faune sauvage à enjeu et son état sanitaire | 3 643 | autofinancement | 2 250 |
| conciliation et sécurisation des différents usages et fréquentations au sein des espaces naturels et agricoles | 1 055 | | |
| Total | 11 250 | Total | 11 250 |

Pour mémoire, la subvention accordée à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône en 2014 était de 12 000 €.

Les actions 2014 ont permis d'accroître la prise en compte de la biodiversité dans les politiques ou des aménagements de la collectivité ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage (gestion d'espaces, mise en place de cultures intermédiaires favorables à la biodiversité, suivi de la création de passages à faune). L'association a également contribué à l'amélioration des connaissances à destination des gestionnaires sur les habitats naturels et leurs évolutions, la faune sauvage à enjeu et son état sanitaire. Elle a également travaillé à l'échelle de la métropole sur le bon fonctionnement des écosystèmes avec le maintien d'un couvert herbacé favorable à la biodiversité en zones de céréaliculture au-delà des périodes réglementaires. Enfin, la Fédération a participé, notamment dans les projets nature, à des actions de conciliation et de sécurisation des usages.

Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes

Le CEN Rhône-Alpes est une association dont la mission, déclarée d'intérêt général, est la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la Région Rhône-Alpes afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité.

Par délibération séparée à cette même séance du Conseil, il est proposé l'adhésion de la Métropole au CEN.

Le CEN Rhône-Alpes est le partenaire de la Métropole de Lyon depuis 1998 pour la gestion des espaces naturels de Crépieux-Charmy, site majeur de production d'eau potable pour l'agglomération lyonnaise. Eau du Grand Lyon, filiale de Véolia, est l'exploitant du champ captant de Crépieux-Charmy dont la Métropole de Lyon est propriétaire, hors domaine public fluvial.

Le CEN a conduit trois des plans de gestion (1998-2002, 2003-2007 et 2008-2013) sur le site et a rédigé, en 2014, le quatrième plan de gestion couvrant la période 2014-2019. Ce plan approuvé par l'ensemble des partenaires poursuit les six objectifs suivants :

- conserver la forêt alluviale ;
- restaurer et entretenir les pelouses sèches, les prairies et les milieux buissonnants ;
- connaître et préserver les milieux aquatiques du site :
 - . sous-objectif 1 : améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques,

. sous-objectif 2 : conserver et améliorer les richesses écologiques des milieux aquatiques en adéquation avec les actions menées pour les besoins de production en eau potable ;

- favoriser l'expérimentation ;
- favoriser la complémentarité des actions liées à la gestion de l'eau et à la gestion de la nature ordinaire ;
- connaître la répartition des espèces exotiques envahissantes et définir des secteurs prioritaires d'intervention.

Afin de définir les conditions dans lesquelles s'engagent le CEN et la Métropole à agir ensemble dans le cadre de l'intérêt général et des politiques métropolitaines, une convention-cadre pluriannuelle est proposée. Elle est calée sur le plan de gestion 2014-2019 et déclinée en convention financière renouvelée annuellement. Cette proposition s'inscrit dans la continuité de la convention-cadre 2008-2012 approuvée par le Conseil communautaire pour la mise en œuvre du plan de gestion du site de Crépieux-Charmy.

Le programme d'actions 2015 prévoit, en particulier, la restauration de milieux ouverts (pelouses sèches), des expérimentations sur le secteur boisé, de l'entretien courant sur les secteurs en prairie ou en pelouse sèche, des interventions sur les plantes invasives, plusieurs inventaires et suivi d'espèces ou groupe d'espèces (avifaune patrimoniale, orchidées, libellules, Castor d'Europe, etc.), suivi de végétation des zones restaurées. Le CEN mène également des actions de sensibilisation (rédaction d'une charte), de communication et assure la coordination, le suivi administratif et financier du partenariat. Le programme détaillé est joint à la convention pour un montant total de 29 290 €.

La mise en œuvre du programme d'entretien représente un total de 82 jours d'intervention sur le périmètre de Crépieux Charmy pris en charge par les équipes de "Eau du Grand Lyon" fermier du site. Un ensemble d'intervenants extérieurs et du CEN réalisent les divers inventaires et suivis ainsi que la coordination des interventions. Le coût total de ce temps d'intervention est estimé à 29 290 €.

La participation de la Métropole de Lyon au programme d'actions 2015 s'élève à 29 290 €. Pour mémoire, le montant de la subvention de fonctionnement attribuée en 2014 était de 27 476 €.

Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC)

Le Conservatoire botanique national du Massif central est un syndicat mixte agréé par le Ministre en charge de l'écologie pour intervenir dans les 10 départements du Massif central, dont le Rhône et la Métropole de Lyon. Il intervient dans les domaines suivants fixés par le décret du 8 juillet 2004 :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore et des habitats associés,
- la conservation des éléments rares et menacés de la flore,
- l'assistance technique et scientifique à l'État et aux collectivités territoriales en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels,
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

Il est proposé pour 2015 de conclure une convention avec le CBNMC. Elle permet la réalisation d'inventaires de la flore mais aussi de disposer d'un appui technique et scientifique pour la préservation des espèces protégées.

Pour mémoire, en 2014, le partenariat a porté sur :

- la connaissance de la flore sur les îles Roy, Rontand et sans nom,
- l'élaboration des protocoles relatifs au suivi de l'évolution des sites aménagés, aux espèces végétales protégées, aux espèces végétales exotiques envahissantes,
- le conseil et l'appui scientifiques pour la définition de mesures de préservation des espèces protégées déterminées lors de la procédure dérogatoire liée à l'aménagement des rives de Saône,
- l'accompagnement des gestionnaires des rives de Saône dans la prise en compte de la sensibilité des lieux et les modes de gestion à appliquer.

Au titre de la convention-cadre 2013-2015, une convention d'application pour l'année 2015 est proposée pour mettre en place un dispositif réglementaire pour éviter, réduire et compenser l'impact des aménagements sur le milieu naturel dans le cadre du projet rives de Saône. Il s'agit également de :

- réaliser des suivis scientifiques de la flore protégée et des végétations sur les sites aménagés des rives de Saône,

- réaliser un inventaire des espèces végétales et des végétations remarquables et protégées sur les rives de la Saône (secteur Lyon - Mulatière), en lien avec l'arrêté préfectoral de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées sur les rives de Saône,

- contribuer à l'animation d'un réseau de botanistes et de gestionnaires afin d'acquérir des données complémentaires. Cette action nourrit la réflexion stratégique en matière de politique de préservation de la biodiversité de la Métropole.

Le montant attribué pour la réalisation de ces 3 actions est de 37 475 €. Pour mémoire, la subvention était de 40 000 € en 2014.

Noé conservation

Dans le cadre de ses actions de connaissance en matière de biodiversité, la Métropole de Lyon a développé des initiatives de sciences participatives à destination de ses agents dans l'objectif de :

- sensibiliser à la conservation des espèces,
- sensibiliser aux bonnes pratiques de jardinage,
- éveiller, par une approche ludique, une curiosité sur la nature et développer une culture de prise en compte de la biodiversité dans les pratiques professionnelles,
- enrichir les connaissances sur les espèces communes, notamment en milieux urbains, et contribuer ainsi au centre de ressources sur la biodiversité de la Métropole de Lyon.

C'est dans ce cadre que se structure le réseau d'observateurs de la nature en ville depuis 2011.

La participation à ces dispositifs d'observation nationaux notamment relayés par l'association Noé conservation a pour finalité de mettre en place une animation naturaliste sur le territoire portée par la Métropole de Lyon, d'inscrire cette dernière dans les réseaux scientifiques et techniques en matière de biodiversité urbaine et de rayonner parmi les collectivités qui comptent sur ce thème.

Aussi, il est proposé d'approuver une convention de partenariat pour 3 ans avec l'association Noé conservation permettant de bénéficier d'un ensemble d'outils d'animation gratuits et de figurer parmi les relais de l'observatoire et disposer des données produites par les observateurs à l'échelle du territoire de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant global de 193 363 € dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces pour 2015 répartis comme suit :

- 33 788 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône,
- 28 560 € au profit de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- 55 250 € au profit d'Arthropologia,
- 9 000 € au profit de la Fédération départementale des chasseurs du Rhône,
- 29 290 € au profit du Conservatoire des espaces naturels (CEN),
- 37 475 € au profit du Conservatoire botanique national du Massif central ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et la LPO du Rhône, la FRAPNA du Rhône, Arthropologia, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, le CEN Rhône-Alpes, et le Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions ;

c) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Noé conservation définissant les modalités de celui-ci ;

d) - l'avenant n° 2 à la convention de partenariat "jardinons le Grand Lyon" prorogeant cette dernière jusqu'au 30 juin 2016 à passer entre la Métropole de Lyon et Arthropologia.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et ledit avenant.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 65737 et 6574 - fonction 833 - opérations n° 0P2703874A pour un montant de 21 582 € et 0P2702005 pour un montant de 171 781 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.